

Association canadienne des réviseurs/Editors' Association of Canada

Politique d'affiliation

Entrée en vigueur : août 2014

Objet de la politique

La présente politique a pour but de définir le statut des affiliés de l'Association canadienne des réviseurs/Editors' Association of Canada.

Énoncé de la politique

L'Association canadienne des réviseurs a comme politique de définir le statut des affiliés de manière à ce que cela profite aux affiliés et à l'Association.

Conditions d'application

La présente politique s'applique aux affiliés de l'Association canadienne des réviseurs.

Les affiliés désignent des organismes, des associations ou des particuliers qui ont des intérêts communs avec l'Association canadienne des réviseurs, mais qui ne souhaitent pas devenir membres à part entière ou ne répondent pas aux critères d'admissibilité. Moyennant le paiement d'un certain montant, ils ont accès à un ensemble précis de privilèges, de services et de réductions de l'Association canadienne des réviseurs.

Les affiliés n'ont pas les mêmes droits ni les mêmes obligations que les membres de l'Association canadienne des réviseurs. De plus, ils ne bénéficient pas de la plupart des privilèges accordés aux membres. Les avantages auxquels ils ont droit sont décrits dans le document *Procédures d'affiliation*.

Parmi les types d'affiliés, il y a

- les partenaires du milieu de l'enseignement, notamment les établissements universitaires qui permettent aux étudiants de se former dans le domaine de la révision,
- les associations dont les membres peuvent avoir un intérêt commun avec ceux de l'Association canadienne des réviseurs à l'égard de la révision,
- les organismes qui emploient des réviseurs,
- les étudiants qui se destinent à une carrière en révision et dans des domaines connexes,
- les personnes qui s'intéressent à l'Association sans en devenir membres (aussi appelés « amis »).

Responsabilité

La Permanence nationale a comme mandat d'appliquer la présente politique et les procédures s'y rattachant.

Coordonnées

Les demandes de renseignements concernant la présente politique doivent être acheminées à la Permanence nationale de l'Association canadienne des réviseurs.

info@editors.ca

www.reviseurs.ca / www.editors.ca

416 975-1379

1 866 226-3348 (sans frais)

Autorité responsable

La présente politique est émise sous l'autorité des membres de l'Association canadienne des réviseurs.

Toutes les modifications importantes qui sont apportées à la présente politique doivent être approuvées par la majorité des voix exprimées par les membres de l'Association lors d'une assemblée générale.

La présente politique fera l'objet d'une révision tous les cinq ans.

Références

Les procédures pour la mise en œuvre de la présente politique figurent dans le document *Procédures d'affiliation*.

Documents connexes

- *Politique d'adhésion*
- *Procédures d'adhésion*
- *Politique d'attribution du statut de membre honoraire à vie*
- *Procédures d'attribution du statut de membre honoraire à vie*
- *Procédures d'affiliation*